

Page: 1/12

Révision: 25.01.2024 Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

TENSACLEAN FRIGO · Nom du produit: · UFI: 1S80-R0XM-A004-906Q

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

· Fonction technique Agent de nettoyage

· Emploi de la substance / de

la préparation Détergent alcoolique

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Tensio

> Doornpark 36 9120 Beveren Belgium

Tel.: +32 3 755 48 74 Fax.: +32 3 755 51 55 e-mail: SDS@tensio.be

· Service chargé des

renseignements: Service protection de l'environnement: SDS@tensio.be

· 1.4 Numéro d'appel

d'urgence Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

2 Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement

Attention

· Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

· Conseils de prudence Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces P210

> chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du

récipient et du matériel de réception.

(suite page 2)



Page : 2/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 1)

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/

d'éclairage] antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements

de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

[ou se doucher].

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description**: Mélange des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non

classés.

Composants dangereux:

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

(1) Eye Irrit. 2, H319

≤2.5%

EINECS: 203-961-6

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre

16.

4 Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. • Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes,

en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Contact avec la peau : brûlures, douleur, rougeur.

(suite page 3)



Page : 3/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers

importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à

l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de

sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

· 6.2 Précautions pour la

protection de

l'environnement Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et

dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable,

kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets

conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le

chapitre 13.



Page : 4/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 3)

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne

utilisation.

· Préventions des incendies et

des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage: Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le

stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les

conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
CAS: 64-17-5 éthanol (25–50%)		
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1907 mg/m³, 1000 ppm	
CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (≤2,5%)		
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment

de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques

appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

(suite page 5)



Page: 5/12

Révision: 25.01.2024 Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

· Protection des mains:

(suite de la page 4)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,19 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des

gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide · Couleur: Bleu · Odeur: Genre alcool

· Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 78 °C (CAS: 64-17-5 éthanol)

· Inflammabilité Inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 3,5 Vol % (CAS: 64-17-5 éthanol) 15 Vol % (CAS: 64-17-5 éthanol) · Supérieure:

23 - 60 °C · Point d'éclair

425 °C (CAS: 64-17-5 éthanol) · Température d'autoinflammation:

· Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

Non déterminé. · Viscosité cinématique · Dynamique: Non déterminé.

(suite page 6)





Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 5)

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 59 hPa (CAS: 64-17-5 éthanol)

· Pression de vapeur à 50 °C: 280 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,925 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

Température d'inflammation:
 Propriétés explosives:
 Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 41,2 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant
 Gaz comburants néant
 Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables néant
 Substances et mélanges autoréactifs néant
 Liquides pyrophoriques néant
 Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant

(suite page 7)



Page : 7/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 6)

· Explosibles désensibilisés néant

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/

irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire

ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour

certains organes

cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page : 8/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 7)

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu

polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer

la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Les ingrédients tensioactifs dans ce produit sont biodégradables en

accord avec le règlement 648/2004/CE.

13 Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

• Recommandation: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux

réglementations locales.

· Produit de nettoyage

recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage



Page : 9/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 8)

14 Informations relatives au transport

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1993

· **DOT** Flammable liquids, n.o.s. (Ethanol)

· ADR UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), Dispositions

spéciales 640D

· IMDG FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL

ALCOHOL))

· IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

·DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette 3 · DOT, ADR, IMDG, IATA //

• **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice

 Kemler):
 33

 · No EMS:
 F-E,S-E

 · Stowage Category
 B

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· DOT

• **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 5 L

On cargo aircraft only: 60 L

· Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

500 ml

Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels
 Limited quantities (LQ)

(suite page 10)



Page: 10/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 9)

· Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, II

15 Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS02

· Mention d'avertissement Attention

• **Mentions de danger** H226 Liquide et vapeurs inflammables.

· Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du

récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/

d'éclairage] antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements

de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

[ou se doucher].

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I · Catégorie SEVESO Aucun des composants n'est compris. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

(suite page 11)



Page : 11/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 10)

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- REGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

	-
Classe	Parten %

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Contact: Wim Lampaert

Ms Chemistry

· Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 12)



Page : 12/12

Date d'impression : 25.01.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 25.01.2024

Nom du produit: TENSACLEAN FRIGO

(suite de la page 11)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2